

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 AOUT 2017

Réunis sous la présidence de Mr VERNAY Charles, Maire.

Sont présents : Mrs VERNAY Charles, ROBIN Christophe, Mme BIGNON Stéphanie, Mrs JAUFFRET Daniel, BARBIN Alexandre et Mme JACQUET Madeleine.

Absents excusés : Mrs PEREIRA Filipe, LAMOTTE Cédric et Mme CARTET Danièle

Secrétaire : Mme JACQUET Madeleine

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Marie BAISE, stagiaire, informe le conseil municipal sur l'état d'avancement de son dossier ; une présentation de l'analyse de ce qu'elle a observé, aura lieu jeudi 31 août à 20 h 30. Le Conseil décide de lui verser une indemnité d'un montant de 500,00 €, pour le travail accompli.

Compte-rendu PLUI – 1^{ère} écriture du PADD

Daniel JAUFFRET, référent PLUI, présente la première structuration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en lien direct avec le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) afin de recueillir les remarques du conseil municipal qui doivent être transmises le 8 septembre au plus tard aux responsables de la rédaction du document.

Ainsi les bureaux d'étude présenteront au comité des maires et référents une première version rédigée du PADD le jeudi 28 septembre. Cette réunion sera l'occasion de procéder aux derniers arbitrages suite aux retours des communes.

Le PADD sera alors présenté aux personnes publiques associées le jeudi 19 octobre (un envoi préalable sera fait aux participants une dizaine de jours avant).

Devis panneaux signalisation des lieudits

Le Conseil départemental a jugé la demande de subvention au titre des amendes de police complète. Le devis de l'entreprise n'étant valable que jusqu'à fin septembre, les panneaux seront commandés dès que le courrier attestant que le projet est éligible, sera réceptionné en Mairie bien que le montant de la subvention ne soit pas communiqué avant la fin de l'année.

Devis contrôle poteaux incendie et devis BOURGEON TP

Le devis pour le contrôle des poteaux d'incendie présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal est accepté, la prestation étant obligatoire.

Le Conseil accepte également le devis de BOURGEON TP d'un montant de 600.00 € HT pour le dérasage du milieu du « chemin du crapaud » en nivelant la terre sur le côté.

Révision assurance de la commune

M. le Maire présente la proposition d'assurance réalisée par SMACL Assurances. Pour des garanties plus complètes, le coût est moins élevé que les contrats en cours.

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de vendre la chaudière qui était au presbytère (la nouvelle a été installée au mois de juillet)
- S'INTERROGE à nouveau sur l'emplacement des containers à ordures ménagères du Bourg et sur la propreté de la Mairie et de la salle communale, le travail réalisé par l'entreprise de nettoyage n'est pas satisfaisant, des concurrents seront contactés
- PREND CONNAISSANCE de diverses informations :
 - Les remarques faites par le jury du fleurissement lors de son passage en juillet
 - Du 21 au 28 août la route départementale RD 989 au lieu-dit « Le Palentureau » sera interdite à la circulation à cause de travaux de couche de roulement

Le Maire,